

Mons, le 16 mars 2021

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du **23 mars 2021** :

Séance publique

❑ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ

4. Inondations à Celles et Molenbaix.- Question de M. le Conseiller provincial Fernand DECHAINOIS.

❑ DIVERS - COMMUNICATIONS

5. Mise à l'honneur de Mademoiselle Elise VANDERELST - Médaillée d'or aux championnats d'Europe d'athlétisme en salle de Torun.
6. « Danser sur les Missiles" sous la pluie.- Interpellation de M. le Conseiller provincial Luc PARMENTIER.
8. Présentation du nouveau "game truck" de l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH).- Intervention de Mme la Députée provinciale Fabienne DEVILERS.
9. Rapport définitif de la Cour des Comptes sur l'audit des gestions décentralisées de recettes.- Prise de connaissance.

❑ MOTIONS

28. Projet de motion visant à s'engager en faveur d'un Service Citoyen en Belgique.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Directeur Général provincial
Sylvain UYSTPRUYST**



Inondations à Celles et Molenbaix

Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs Députés,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite aux dernières intempéries de ce mois de février, les cours d'eau "Le Billemont" et "Le Clairieux" ont de nouveau atteint leur seuil d'alerte provoquant des inondations et de grosses inquiétudes chez les riverains à Celles et Molenbaix.

De nombreuses études ont démontré toute la pertinence d'effectuer au plus vite les travaux de construction des bassins de retenue d'eau afin de réguler au mieux le débit des rivières et éviter ainsi de nombreuses inondations au sein des habitations.

Pourriez-vous m'informer sur le devenir de ces dossiers et du planning de leur mise en œuvre ?

Dans notre Wapi, bassin de l'Escaut-Lys, d'autres dossiers sont également "en souffrance" concernant les cours d'eau suivants :

Rieu de Cordes à Cordes ;
Rieu de La Cheminée à Laplaigne ;
Rieu d'Amour à Warchin ;
L'Elnon à La Glanerie – Rumes ;
Rieu du Carmois et le Petit Rhosnes à Frasnes ;
Rieu de Barges et le Bachy à Esplechin ;
Rieu du Grand Clairieux et le Haut Pont à Mont-St-Aubert ;
Le Kortekeer à Comines.

Qu'en est-il de leurs états d'avancement ?

Pourriez-vous faire le point brièvement mais également communiquer auprès des habitants concernés afin de les rassurer et démontrer par la même occasion l'investissement de la Province dans la lutte contre les inondations et par là même, toute son importance et son utilité.

Si je puis exprimer un souhait, c'est que vous mettiez en œuvre le plus rapidement possible une équation qui m'est chère : inondation = réaction = solution = réalisation.

Michel PECQUEREAU,
Conseiller provincial.

« DANSER SUR LES MISSILES » SOUS LA PLUIE

Chers Membres du Collège provincial,

Depuis le 20 février dernier, le BPS 22 (Bâtiment Provincial Solvay N° 22) accueille une exposition dédiée à Margaret HARRISON, intitulée « DANSER SUR LES MISSILES ».

J'ai eu la chance de pouvoir me procurer des places pour pouvoir visiter cette exposition lors du week-end d'ouverture.

Lors de ma visite, j'ai remarqué çà et là des petits écriteaux indiquant « EN RAISON D'UN RETARD DANS LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BPS22, CETTE OEUVRE SERA INSTALLÉE ULTÉRIEUREMENT ».

Dans une autre vie, j'ai été Conseiller communal de la Ville de Charleroi où nous avons décidé dans le cadre des fonds FEDER 2014-2020 de lancer pour un montant de 142 millions d'euros les projets relatifs à Charleroi District Créatif (Charleroi DCI pour les connaisseurs).

Charleroi DCI regroupe un ensemble de projets concentrés autour d'un programme d'investissements intégrés et cohérents tels que la mise en place du campus des sciences des arts et des métiers, du Centre universitaire Zénobe Gramme, la rénovation du Palais des expos, du PBA, du BPS22, etc...

Une des fiches FEDER alloue un montant de 1.557.003 € pour la rénovation énergétique du BPS22. Ces travaux viennent en complément des travaux réalisés par la Province de Hainaut, la Fédération Wallonie Bruxelles et la Ville de Charleroi pour faire de ce bâtiment industriel de verre et de fer le plus grand musée d'art de la fédération Wallonie Bruxelles.

Le développement du BPS22 est complémentaire de plusieurs projets géographiquement voisins : le Gramme, le Roullier, le Centre du Design, le Centre de Culture scientifique ou le Centre d'Excellence en efficacité énergétique et développement durable.

Le projet 15 « Restauration du patrimoine – BPS22 » a été réalisé avec comme bénéficiaire la Province de Hainaut date de 2014.

La fiche FEDER peut être divisée en 3 grands thèmes :

- Mise en conformité.
- Amélioration du niveau énergétique : isolation et indépendance énergétique.
- Rénovation de façade coté Boulevard Solvay.

Si je ne m'abuse, seule l'installation d'une nouvelle chaudière gaz à condensation a été réalisée, les autres pans de la rénovation étant toujours en stand-by au niveau de Hainaut Gestion du Patrimoine HGP.

La non-réalisation de ces améliorations au bâtiment aurait pu avoir des conséquences catastrophiques puisqu'il « pleut » dans certaines parties et que l'humidité pourrait altérer les œuvres exposées et ou stockées dans le musée.

Ces incidents récurrents posent le problème de la non-assurabilité des œuvres en cas de dégât des eaux puisque la situation est bien connue de l'assureur mais toujours pas résolue et de la difficulté de suivre les fiches techniques de conservation imposées par les grands musées tels que la TATE dans le cas particulier de l'exposition concernant Margaret HARRISON.

Les fonds pour terminer la rénovation du BPS sont disponibles depuis 2014 soit près de 7 années, 7 années perdues qui mettent à mal l'activité d'un des fleurons de notre Province.

Quel bel exemple de bonne gouvernance et on pourrait résumer le problème en quelques lignes : la Province de Hainaut a le fric, la Province de Hainaut a les capacités techniques de réaliser l'étude de faisabilité via Hainaut Gestion du Patrimoine HGP, etc...

Quel est le problème ?

Comme vous le savez les fonds structurels européens ont des conditions strictes notamment dans leurs contraintes temporelles: l'UE impose en effet une règle d'engagement de ces fonds dans le temps N+2 (passé à N+3 dans cette programmation 2014-2021) sous peine de les perdre ou de devoir les rembourser. Aussi il y a une triple urgence, climatique culturelle et administrative, de réaliser ces travaux si nous voulons éviter la trajectoire balistique du courroux européen.

Le Collège provincial pourrait-il me faire connaître les actions qu'il compte mettre en place pour que demain le BPS22 puisse se consacrer à son métier de base qui est de stocker en sécurité des œuvres d'art et de permettre au public de pouvoir admirer des œuvres dans de bonnes conditions.

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations.

Luc PARMENTIER,
Conseiller provincial.

**La prochaine réflexion du Parlement wallon sur la réforme de la fiscalité immobilière,
les mesures déjà prévues par la Déclaration de politique régionale pour 2024
ainsi que le positionnement de la Province de Hainaut et
des Provinces wallonnes face à ces éléments d'actualité**

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Chers Collègues,
Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, nous ne cessons de discuter au sein de ce Conseil de l'implacable conséquence du financement des zones de secours hainuyères et leurs conséquences sur nos budgets et surtout nos politiques provinciales.

Il nous a été expliqué lors des derniers conseils qu'il n'y avait en fait aucune obligation pour nous de participer à ce financement. Nous avons donc fait œuvre de générosité... masochiste.

Je crains que les prochaines années ne voient un second grand dossier, une nouvelle saga provinciale, à savoir la fiscalité immobilière.

Comme vous le savez, la dernière Déclaration politique régionale a prévu une réduction fiscale forfaitaire sur le précompte immobilier pour les propriétaires occupant leur maison et une hausse de l'abattement fiscal sur les droits d'enregistrement pour l'habitation propre et unique avant 2024 ce qui va nous impacter directement si ceci est appliqué.

Sur cette décision, nous n'avons pas eu de possibilité de rectifier ce point et qui est un élément en plus qui va nous fragiliser...

Outre ces éléments, comme vous le savez aussi, un grand débat est lancé au Parlement wallon sur une réflexion quant à une future réforme de la fiscalité immobilière...

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Wallonie a repris en main le service du précompte immobilier qui était perçu jusqu'alors par le Fédéral. En soi, pas une mauvaise chose !

Or, on sait que l'essentiel de cet impôt soit près de 2 milliards est majoritairement destiné aux pouvoirs locaux (98 %) dont... les Provinces wallonnes (38 %). Beaucoup s'interrogent sur la nécessité de revoir l'ensemble de la fiscalité et naturellement la fiscalité immobilière...

Nous avons un peu de temps... La prochaine réforme de l'Etat se profilant pour l'après 2024.

Cependant, je demande à ce que notre Collège provincial soit particulièrement attentif aux débats qui se dérouleront en avril prochain.

Si la volonté de réformer la fiscalité immobilière considérée comme injuste et complexe peut se comprendre, il ne faudrait pas non plus que tout cela se fasse au détriment de nos Provinces wallonnes.

Et je m'inquiète déjà, car même si le Député-rapporteur Paul Furlan à la base d'un rapport qui sera présenté en avril prochain et qui servira de discussion avec des experts sur le sujet est dans la modération, ce dernier indique toutefois déjà dans un récent article, publié dans le journal Le Soir, je cite : « *Il faut voir les choses de manière globale, aller au-delà de l'outil fiscal et prendre en compte le système dans son ensemble. La répartition des compétences entre plusieurs niveaux de pouvoir n'aide pas à mettre en place une fiscalité performante* ».

Nous pouvons comprendre l'idée de simplifier la fiscalité immobilière mais nous devons être très attentifs aux conclusions émises par le Parlement wallon.

Comme vous le savez, l'imposition des 60% du financement dans les zones de secours pour soulager les Communes nous a été appliquée... durement.

La preuve, la Province de Hainaut va être contrainte à faire des choix difficiles jusqu'en 2024 et au-delà.

Il conviendrait que cela ne se reproduise pas avec le précompte immobilier où la Région pourrait être tentée, si la réorganisation des compétences Fédéral-Régions s'opère lors de la 7^{ème} réforme de l'Etat, de reprendre en main cela et réduire notre part provinciale (soit les 38 %) pour aider, une nouvelle fois, les communes dont les finances seront toujours dans un état difficile ou d'alléger les charges des budgets wallons futurs.

Car soyons clairs, bien plus que le Fond des Provinces, si on touche à la répartition du précompte immobilier... On ne s'en sortira pas.

Je cite à l'appui de ma question un article de l'Echo du 2 mars 2021 précisant que « les experts préconisent « une concertation avec les autorités fédérales, provinciales et communales qui sont concernées par l'impact d'une éventuelle réforme ou modulation ». Le débat est donc loin d'être terminé poursuit l'article et l'étude rappelle cet élément essentiel : « même si de nombreux débats portent sur l'arbitrage entre les principes d'équité et d'efficacité, d'autres critères doivent également être pris en considération : l'efficience du système fiscal, sa simplicité, la stabilité, la flexibilité ainsi que les conséquences de la fiscalité sur la compétitivité et l'attractivité des territoires ».

On sait également que les Communes, dans le cadre de l'UVCW, reviennent aussi sur les coûts importants dans les zones de police, on connaît les difficultés mais aussi la musique.

Je ne veux pas être oiseau de mauvais augure mais prévenir, c'est guérir aussi...

En conséquence, je désirerais savoir si l'Association des Provinces Wallonnes sera consultée dans le cadre de ce grand débat wallon sur le précompte immobilier ? Quelle sera sa position ?

Je désirerais également savoir si les Provinces ont pu bouger quelque peu la DPR concernant la proposition de réduction linéaire forfaitaire du précompte immobilier prévue avant 2024 qui pourrait avoir des répercussions sur nos rentrées.

Des retards seront-ils constatés notamment en raison du COVID dans le traitement des dossiers et cela risque-t-il d'avoir des répercussions sur nos rentrées financières ?

Enfin, il nous a été expliqué que nous nous sommes plaints des impositions de la Région qu'alors que nous n'étions pas obligés de payer, nous avons fait preuve de générosité.

Quelle sera notre position pour les prochaines années ? Est-il concevable de faire marche arrière ? Je remercie le Collège provincial pour les réponses apportées à mes demandes

Manuella SENECAUT,
Conseillère provinciale.